



D.2024.12.11.7.6.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 11 Décembre 2024

7 - AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

7.6. - Mise en commun de moyens pour l'activité « gestion de la dette » entre Toulouse Métropole et Tisséo Collectivités : Avenant n°4 à la convention

L'an deux mille vingt quatre, le onze décembre, dans la salle Garonne, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques			X
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Chollet)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (M. Suaud)	

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Les enjeux relatifs à la recherche de financements à Toulouse Métropole comme à Tisséo Collectivités ont conduit Toulouse Métropole et Tisséo Collectivités à mutualiser leurs équipes dédiées afin de renforcer leurs compétences et leurs moyens.

Chaque entité conserve son autonomie de décision et la maîtrise du pilotage de sa gestion, dans le cadre d'agents spécialisés, qui travaillent pour Toulouse Métropole comme pour Tisséo-Collectivités.

La répartition des charges entre Tisséo Collectivités et Toulouse Métropole est actualisée chaque année, dans le cadre d'un avenant.

L'avenant n°4 proposé consiste à mettre à jour le temps réellement passé en 2023 par les agents de Toulouse Métropole pour des missions relevant de la convention, et un volume d'activité attendu 2024, qui donnera lieu à la facturation au titre de l'exercice 2024.

Le montant facturé en 2023 s'est élevé à 42 881 €. Il s'avère que le calcul du montant en réalisé pour l'exercice 2023, s'élève à 53 760€, appelant dès lors une régularisation de 10 879€.

Pour l'exercice 2024, le montant estimé s'élève à 72 326 €.

* * *

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°4 à la convention de mise en commun de moyens pour l'activité de « gestion de la dette » entre Toulouse Métropole et Tisséo Collectivités, ci-annexé.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que tout autre document nécessaire à son exécution.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES